

PRÉFET DE L' AISNE

PRÉFET DE L'OISE

**ARRÊTÉ modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau  
du S.A.G.E. AUTOMNE**

**LE PRÉFET DE L' AISNE**  
Chevalier de la Légion d' Honneur  
Chevalier de l' Ordre National du Mérite

**LE PRÉFET DE L' OISE**  
Chevalier de la Légion d' Honneur  
Officier de l' Ordre National du Mérite

VU le code de l' environnement et, notamment ses articles relatifs aux Schémas d' Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), L.212-3 à L.212-11 ainsi que R.212-26 et suivants ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d' aménagement et de gestion des eaux ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de l' Oise ;

VU le décret du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l' Aisne ;

VU la circulaire du Ministre de l' Écologie, du Développement Durable et de l' Énergie et de l' Aménagement du Territoire du 21 avril 2008 portant application de la loi et du décret susvisés relatifs aux schémas d' aménagement et de gestion de l' eau ;

VU l' arrêté inter-préfectoral du 24 juin 2010, modifié par les arrêtés inter-préfectoraux du 30 juin 2011 et du 17 octobre 2014 fixant la composition de la Commission Locale de l' Eau du SAGE Automne ;

VU l' arrêté préfectoral de la région Ile de France n°2010-727 du 29 juillet 2010 portant organisation de la Direction régionale et interdépartementale de l' environnement et de l' énergie de Ile de France ;

VU la délibération du conseil départemental de l' Oise du 20 avril 2015 ;

VU la délibération du conseil départemental de l' Aisne du 24 avril 2015 ;

VU la délibération de l' Entente Oise-Aisne en date du 27 mai 2015 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier la composition de la Commission Locale de l' Eau du Schéma d' Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l' Automne afin de prendre en compte la désignation des nouveaux membres du collège des élus suite aux scrutins départementaux des 22 et 29 mars 2015 ;

SUR PROPOSITION du Directeur départemental des territoires de l'Oise et du Directeur départemental des territoires de l'Aisne,

## ARRÊTENT

### ARTICLE 1

La composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux Automne est modifiée comme suit :

#### *Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux*

Le Conseil Départemental de l'Oise :

*Monsieur Gilles SELLIER, conseiller départemental de l'Oise, canton de Nanteuil-Le-Haudouin*

Le Conseil Départemental de l'Aisne :

*Monsieur Pascal TORDEUX, conseiller départemental*

L'Établissement Public Territorial Oise-Aisne :

*Madame Nicole COLLIN, conseillère départementale de l'Oise, canton de Nanteuil-Le-Haudouin*

### ARTICLE 2

Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

### ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens et devant le tribunal administratif de Laon, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

### ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Oise et de l'Aisne et mis en ligne sur le site Internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr) et les sites Départementaux de l'Etat (IDE) de l'Oise et de l'Aisne.

### ARTICLE 5

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Oise et de l'Aisne, les Sous-Préfets de Senlis et de Soissons, le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise, les maires des communes incluses dans le périmètre (Annexe 1), sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'AUTOMNE.

Une copie du présent arrêté est adressée à :

- M. le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'AUTOMNE.

A Laon, le **02 JUL. 2015**

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

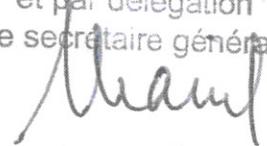


Bachir BAKHTI

A Beauvais, le

**-2 JUL. 2015**

Pour le préfet  
et par délégation  
le secrétaire général



Julien MARION

## ANNEXE 1

### Liste des communes incluses dans le périmètre

60800	AUGER SAINT VINCENT
60129	BETHANCOURT-EN-VALOIS
60320	BETHISY-SAINT-MARTIN
60320	BETHISY-SAINT-PIERRE
60440	BOISSY-FRESNOY
60123	BONNEUIL-EN-VALOIS
02600	COYOLLES
60800	CREPY-EN-VALOIS
60800	DUVY
60123	EMÉVILLE
60800	FEIGNEUX
60127	FRESNOY-LA-RIVIERE
60800	FRESNOY-LE-LUAT
60129	GILOCOURT
60129	GLAIGNES
60117	GONDREVILLE
02600	HARAMONT
02600	LARGNY-SUR-AUTOMNE
60800	LEVIGNEN
60127	MORIENVAL
60320	NERY
60800	ORMOY-VILLERS
60129	ORROUY
60440	PEROY-LES-GOMBRIES
60600	ROCQUEMONT
60440	ROSIERES
60800	ROUVILLE
60117	RUSSY-BEMONT
60410	SAINTINES
60320	SAINT-SAUVEUR
60410	SAINT-VAAST-DE-LONGMONT
60800	SERY-MAGNEVAL
60800	TRUMILLY
60117	VAUCIENNES
60117	VAUMOISE
60410	VERBERIE
60440	VERSIGNY
60117	VEZ
02600	VILLERS-COTTERETS

# Carte des communes incluses dans le périmètre

